

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS
DU 3 JUILLET 2017
LOCAUX CCNS – 18 H – PICQUIGNY**

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BENEDINI, LEMERCIER, DOMART, MARDYLA, COCQUEMPOT BONEFAES, POT, BRUNET, DIRUY, BOTTE, ROUSSEL, ELETUFE, TETU.

Mrs LEITAO, PRUVOT, VILLAIN, PIETERS, BELLANGER, DELFOSSE, LEULIER, PRUD'HOMME, BILLOT, LOGNON, MAUGER, CARPENTIER, PROYART, FRANCOIS, WALIGORA, BLAIZEL, DELOHEN, OLIVIER, BELLEREDJ, LAURENT, HENRY, J.P. CARLE, MARTINS, DELATTRE, BELLEBOUCHE, PLUQUET, RIFFLARD, DUCROTOY, DA COSTA.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES :

Mmes DUBOS, SOUILLARD, LEMAIRE, B. DUPUIS, Mrs DETOURNE, VIGNON, PECQUET, COTTEL, GAILLARD, GUILLOT, BAILLEUL, DELVILLE, L. CARLE, VAUTHEROT, D. LEBLANC, J.M. LEBLANC.

Mme DUBOS donne pouvoir à M. DELOHEN.

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M. LAURENT.

M. DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Mme ELETUFE.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du Conseil pour leur présence et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des membres, Madame ELETUFE est désignée secrétaire de séance de ce Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres, le compte rendu du Conseil communautaire du 7 juin 2017 est approuvé.

ZAC DES BORNES DU TEMPS II : CESSIION FONCIERE.

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour céder une parcelle de 20 000 m² à la société MINERVIT actuellement installée à HANGEST SUR SOMME et spécialisée dans les compléments alimentaires.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire donne son accord sur cette proposition.

CESSIION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE PICQUIGNY.

Comme évoqué lors d'un Conseil communautaire précédent, il est envisagé que la CCNS cède une emprise de terrain d'environ 20 m² à la commune de PICQUIGNY ; emprise à prendre sur la parcelle AE15 sise sur la commune de PICQUIGNY.

Cette cession doit s'effectuer à la demande de la commune qui souhaite sur cette emprise compléter le lot de garages existants.

Le 8 juin dernier, le service des évaluations domaniales a évalué cette cession à 520 €.

Il est donc proposé d'effectuer cette vente sur la base de la valeur du service des affaires domaniales.

Compte tenu des terrains précédemment donnés par la commune de PICQUIGNY à la CCOA, Madame ROUSSEL demande que cette cession s'effectue à l'euro symbolique.

A l'unanimité des membres, le Conseil communautaire accepte cette proposition et par **DELIBERATION 2**, autorise la vente d'une emprise de 20 m² à prendre sur la parcelle AE 15 à la commune de PICQUIGNY pour l'euro symbolique.

COMMUNE D'ARGOEUVES : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS.

APPROBATION.

Cette opération porte sur une modification du règlement de la zone UE avec la création d'un sous-secteur UES de manière à permettre l'implantation d'une station GNV (projet porté par l'entreprise AIR LIQUIDE).

Le dossier a été mis à disposition du public du 23 mai au 23 juin 2017.

Il a fait l'objet d'une seule remarque émanant du Département de la Somme – agence routière centre – portant notamment sur les accès à la parcelle.

Dès lors, Monsieur le Président propose d'approuver la modification simplifiée du POS communal.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire accepte cette proposition.

DEPARTEMENT DE LA SOMME – POLITIQUE TERRITORIALE 2017-2020.

La liste actualisée des projets éligibles à la politique territoriale départementale pour 2017-2020 est remise à l'ensemble des membres du Conseil communautaire ce jour.

Elle s'établit comme suit :

Commune	Projet	Montant H.T.	Subvention Département 25%
AILLY SUR SOMME	Centre bourg	850 000 €	212 500 €
DOMART EN PONTHEU	Construction d'une crèche	400 000 €	100 000 €
FLIXECOURT	Terrain de padel	80 000 €	20 000 €
	Pôle de service à la population de 542 m ²	640 000 €	160 000 €
	Création d'un espace multisports	51 000 €	12 750 €
SAINT LEGER LES DOMART	Création de 2 logements dans les bâtiments communaux	150 000 €	37 500 €
SAINT SAUVEUR	Vestiaires du terrain de football	56 000 €	14 000 €
VIGNACOURT	Construction d'une crèche	450 000 €	112 500 €
CCNS	Office de tourisme PICQUIGNY	200 000 €	50 000 €
	Réhabilitation friche MFDS BERTEAUCOURT LES DAMES	850 000 €	212 500 €
	Moulin à vent FLIXECOURT Aménagement intérieur	80 000 €	20 000 €
	TOTAL	3 807 000 €	951 750 €

Monsieur LOGNON indique par ailleurs que la Communauté de Communes recevra dans les prochains jours un courrier émanant du Département de la Somme de manière à préciser les orientations qu'elle entend prendre concernant notamment la compétence action sociale.

COMPTE EPARGNE TEMPS.

Un compte épargne temps était ouvert aux agents de la CCOA jusqu'en 31 décembre 2016. Dès lors, il doit être dorénavant ouvert aux agents de la CCNS.

Le comité technique du Centre de gestion de la Somme a émis un avis favorable à ce dispositif en date du 12 juin 2017.

Il sera dès lors alimenté à hauteur de 5 jours de congés par an maximum ainsi que les jours pris au titre de l'ARTT.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur ces dispositions par **DELIBERATION 4.**

TRINOVAL – STATUTS.

Le 4 avril 2017, le comité syndical du syndicat mixte interdépartemental TRINOVAL a approuvé ses statuts.

Ce projet est remis ce jour à l'ensemble des membres présents.

Dans la mesure où la Communauté de Communes Nièvre et Somme est membre de TRINOVAL, Monsieur le Président expose qu'il y a lieu également d'approuver ces dispositions statutaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, approuve les statuts du syndicat mixte interdépartemental TRINOVAL.

ABBAYE DE MOREAUCOURT.

Par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la CCNS en lieu et place de la CCVNE à l'association des prieurés fontevristes.

La cotisation annuelle liée à cette adhésion est de 50 €.

ENTRETIEN DES LOCAUX.

Par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de personnel technique de la CCNS auprès du SIVU pour l'entretien des locaux dudit Syndicat à hauteur de 2 heures hebdomadaires.

QUESTIONS DIVERSES.

1. Subventions.

Monsieur le Président précise que le Département de la Somme a récemment octroyé par délibération une subvention de 55 000 € à la commune de SAINT OUEN pour la réalisation d'une aire de camping-cars.

D'autre part, la demande de subvention de la commune de VIGNACOURT auprès du Département à hauteur de 100 000 € pour la réalisation de la crèche est en instruction.

Enfin, Monsieur le Président précise que l'Etat a octroyé une subvention complémentaire à la CCNS pour la réalisation de la piscine intercommunale à hauteur de 240 000 € au titre de la DETR.

DEMANDES DE SORTIES DES COMMUNES.

Monsieur LOGNON indique que la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole se positionnera sur les demandes de rattachement des communes ce 6 juillet 2017.

D'autre part, un débat s'engage avec Monsieur BLAIZEL, Maire de la commune de LE MESGE, concernant notamment le courrier qu'il a remis à ses administrés au sujet de sa demande de sortie de la CCNS.

Monsieur LOGNON rappelle que la fiscalité additionnelle de la CCSSO ainsi que celle d'Amiens Métropole sont plus élevées que celle de la CCNS.

Monsieur BLAIZEL indique, quant à lui, que son rattachement à la CCSSO permettra à sa commune d'obtenir des recettes liées à l'IFER (machines éoliennes).

Il indique également qu'une diminution de la fiscalité communale reste possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 h 30 mn

◆◆◆◆